Mis en ligne le 18 juillet 2022
par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-4-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Commune de Tullins
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Nicole CLUZEL et Jean-François RIMET-MEILLE.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-7.10-125

Attribution d'une subvention au commerce l'Is-H@ir coiffure à Tullins : dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Madame l'Adjointe en charge de l'Economie rappelle que la commune de Tullins a notamment comme objectif de revitaliser le commerce des centres-villes.

La Commune a délibéré en mars 2021 pour signer une convention « solution Région performance globale – financer mon investissement commerce et artisanat » - « aide vitrine commune de Tullins » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette convention a été présentée et approuvée en commission permanente régionale le 26 mars 2021. Elle est destinée à aider les activités commerciales, artisanales et les services implantés sur le territoire de la Commune de Tullins qui disposent d'un point de vente avec vitrine, et permet de subventionner le commerce de proximité.

L'aide est versée sous forme de subvention dont le montant représente 10% des dépenses éligibles. Elle vient en complément de l'aide régionale (20%) et de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais-CAPV (15%).

A ce titre, Madame Caroline Pereira, gérante du salon l'Is-H@ir coiffure situé 21 rue Général de Gaulle, a déposé un dossier de demande de financement pour réaliser des travaux de rénovation, d'agencement ainsi que l'achat de matériel métier. Cette demande participe à la politique de l'économie de proximité et du commerce menée par la Commune de Tullins.
Ce dossier de demande de financement a été présenté en commission municipale « attractivité » et a obtenu un avis favorable de celle-ci en date du 28 juin 2022.

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20220713-4-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 13-07-2022

Publication le : 13-07-2022

La Commune de Tullins souhaite attribuer une subvention d'un montant de 3 813 € (représentant 10% du coût hors taxes des travaux) au profit du salon l'Is-H@ir coiffure pour soutenir les travaux d'aménagement intérieur ainsi que l'achat de matériel métier d'un montant total de 38 136 € HT.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention d'un montant de 3 813 € (représentant 10% du coût hors taxes des travaux) au profit du salon l'Is-H@ir coiffure.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

